

Réponse à ceux qui s'opposent publiquement aux écrits et doctrines de la Servante de Dieu Luisa Piccarreta

La semaine dernière, j'ai reçu plusieurs demandes pour fournir une réponse théologique aux assertions récentes selon lesquelles les catholiques ne peuvent pas se rassembler pour approfondir la connaissance et la dévotion des doctrines contenues dans les écrits de la Servante de Dieu Luisa Piccarreta. Aborder cette question est un devoir que l'Église demande à ses théologiens, comme indiqué dans l'Instruction *Donum Veritatis* de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, sur la vocation ecclésiale du théologien, articles 20 et 30. Dans la mesure où la vocation et le devoir du théologien l'exigent "d'enquêter et d'expliquer la doctrine de la Foi" et "de préserver le dépôt sacré de la révélation, de l'examiner plus profondément, de l'expliquer, de l'enseigner et de le défendre pour le service du Peuple de Dieu et pour le salut du monde entier"¹, je fournis la réponse ci-dessous.

Le droit canonique accorde aux fidèles chrétiens le droit de se rassembler

Le Canon 215 du Code de droit canonique de l'Église, que tous les clercs et laïcs sont tenus de respecter, stipule : *"Les fidèles chrétiens sont libres de fonder et de diriger des associations à des fins de charité ou de piété ou pour la promotion de la vocation chrétienne dans le monde et de tenir des réunions pour la poursuite commune de ces objectifs."*

Ce canon indique qu'on ne peut pas interdire aux fidèles chrétiens de tenir des réunions ou de se rassembler pour prier, lire des ouvrages spirituels, partager, etc., tant que ces réunions adhèrent aux enseignements et dévotions qui sont en conformité avec l'enseignement magistériel. De plus, dans la mesure où plusieurs œuvres publiées de Luisa jouissent des sceaux d'approbation du même Magistère qui restent en vigueur aujourd'hui, par exemple, *Les Heures de la Passion*, *la Bienheureuse Vierge Marie dans le Royaume de la Divine Volonté*, etc., on ne peut pas interdire aux fidèles chrétiens de former ou d'assister à des réunions qui, tout en adhérant à l'enseignement magistériel, se consacrent à la lecture, la méditation et le partage de la doctrine contenue dans les écrits de la Servante de Dieu Luisa Piccarreta.

Cependant, si ce qui est enseigné ou observé dans ces rassemblements contredit l'enseignement magistériel, un évêque ou un clerc délégué par lui peut intervenir avec charité pour le bien spirituel des fidèles, afin de s'assurer que le canon 223 §2 n'est pas négligé, par exemple, il peut fournir, comme cela lui incombe, une guidance théologique appropriée ou, si ceux qui assistent à ces rassemblements refusent cette guidance ou la conformité avec le Magistère, il peut demander que ces rassemblements cessent.

¹ *Commission Théologique Internationale, Le Magistère Ecclésiastique et la Théologie*, Libreria Editrice Vaticana, 1975.

Je souhaite souligner l'enseignement magistériel que le théologien le Père Jordan Aumann et le Cardinal Raymond Burke ont réitéré ces dernières années, à savoir *qu'il est "répréhensible" pour quelqu'un de s'opposer publiquement à une œuvre qui porte les sceaux officiels d'approbation de l'Église.*² Dans une œuvre portant l'Imprimatur, le Cardinal Raymond Burke relate : *"Bien que la liberté demeure pour un membre de l'Église de rejeter une révélation privée qui a reçu une approbation ecclésiastique officielle, il serait en même temps répréhensible de s'opposer publiquement à celle-ci."*

Le Magistère et la vocation du théologien

Il est à noter que le Magistère s'étend du Pontife romain aux évêques en communion avec lui,³ qui consultent toujours ses "théologiens qualifiés"⁴ - tous étant liés par le "sensus fidei" (appréciation surnaturelle de la Foi) de l'Église de cette époque et des précédentes. Tous ces derniers ont leurs fonctions respectives : les évêques "protègent la révélation divine" et les théologiens "enquêtent et expliquent la doctrine de la Foi".⁶

En tant que "théologien qualifié" de l'Église catholique, j'ai démontré avec succès dans ma thèse de doctorat de l'Université Pontificale de Rome, qui est autorisée par le Saint-Siège, que les doctrines contenues dans les écrits de Luisa ne contiennent rien de contraire à la foi et aux mœurs. La même conclusion a été atteinte le 18 décembre 1997 dans l'évaluation théologique soumise au Tribunal diocésain par le Père Cosimo Reho, professeur de théologie dogmatique, et le Père Antonio Resta, recteur de l'Institut Pontifical de Théologie du Sud de l'Italie, qui a soumis son rapport au même Tribunal le 2 juin 1997.

Cela étant dit, certains clercs et laïcs qui ne sont ni théologiens qualifiés de l'Église en théologie dogmatique ou spirituelle, ni versés dans la langue italienne originale dans laquelle Luisa a écrit, choisissent d'exprimer des jugements personnels sur les écrits de Luisa. Ces derniers, plus souvent qu'autrement, tentent d'interpréter les révélations

² Jordan Aumann, *Théologie Spirituelle*, Christian Classics, 1980, p. 492; *Mariologie, Un Guide pour les Prêtres, Diaques, Séminaristes et Personnes Consacrées*, portant l'Imprimatur de Mgr Raymond L. Burke, et le *Nihil Obstat* du P. Peter Felner, F.I., 2007, Queenship Pub. CA, p. 830.

³ « Les évêques, lorsqu'ils enseignent en communion avec le Pontife romain, doivent être respectés par tous comme témoins de la vérité divine et catholique... L'assentiment religieux de la volonté et de l'intellect doit être donné d'une manière spéciale à l'autorité d'enseignement authentique du Pontife même lorsqu'il ne parle pas *ex cathedra* » (Décrets des Conciles Œcuméniques, Concile Vatican I, vol. II, Washington DC [1990], *De perpetuitate primatus beati Petri in Romanis pontificibus*, cap. II-IV, p. 869).

⁴ Commission Théologique Internationale, *Le Magistère Ecclésiastique et la Théologie*, Libreria Editrice Vaticana.

⁵ *Ibid.*, n. 2.

⁶ *Ibid.*, et *Donum Veritatis, Sur la Vocation Ecclésiastique du Théologien*, Cardinal Joseph Ratzinger, Libreria Editrice Vaticana, 1990.

prophétiques post-bibliques tout en omettant de considérer l'encyclique du Pontife, dans laquelle il exhorte à "mieux comprendre ce que l'auteur inspiré souhaite exprimer"⁷ (intention) et à considérer leur "contexte de vie" avant de porter un jugement sur elles.

Ces individus limitent l'interprétation du texte prophétique à la pure lettre, le dépouillant ainsi de son intentionnalité et de son contexte. Ce type d'approche constitue une forme de *rationalisme* ou de *pragmatisme théologique*, qui soutient les erreurs suivantes : a) l'interprétation du mot prophétique littéral ; b) le rejet de l'analogie de la foi (c'est-à-dire que chaque déclaration individuelle du texte est interprétée à la lumière de l'ensemble objectif du texte) ; c) le refus d'accepter l'erreur humaine dans la transmission de la parole révélée de Dieu (un refus de reconnaître les influences que St. Hannibal di Francia articule, qui sont responsables de l'erreur humaine involontaire du prophète) ; d) l'inattention à la disparité entre la doctrine théologique profonde contenue dans le texte prophétique et le manque d'éducation doctrinale du prophète ; e) une sous-estimation de l'exercice habituel des vertus par le prophète, la rectitude de vie morale, l'équilibre mental, l'honnêteté, la sincérité habituelle, la réception fréquente des sacrements, etc.⁸ La négligence de ces critères importants dans l'examen des textes prophétiques post-bibliques donne lieu à des critiques fausses.

En ce qui concerne l'erreur "c)" mentionnée ci-dessus, considérons les révélations prophétiques de Sainte Catherine de Sienne qui portent les sceaux d'approbation de l'Église, et qui contenaient autrefois l'erreur involontaire de nier l'Immaculée Conception de Marie. Le Père William G. Most relate : *"Benoît XIV ('Sur la vertu héroïque' III. 53, n. 16) examine une extase de 1377 de Sainte Catherine de Sienne, dans laquelle la Bienheureuse Vierge semble nier l'Immaculée Conception. Benoît cite certains auteurs qui tentent de blâmer les éditeurs ou les directeurs. Mais il est très probable que ses idées préconçues - l'opposition dominicaine à l'Immaculée Conception - aient vraiment causé la 'vision'. Une vraie révélation peut plus tard être altérée involontairement par le récipiendaire. Cela se produit surtout avec les locutions intellectuelles qui doivent être traduites en mots. De plus, Dieu peut sembler promettre une guérison sans dire si elle est totale ou partielle, soudaine ou lente, ou même physique ou morale. Encore une fois, si une révélation est reçue en un instant, mais qu'il faut longtemps pour tout écrire. Sainte Brigitte admet une telle chose dans son propre cas."*⁹

⁷ Pape Pie XII, Encyclique *Divino Afflante Spiritu*, op. cit., 33-34.

⁸ Cf. Normes concernant la manière de procéder dans le discernement des présumées apparitions ou révélations, émises par la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, Jérôme Hamer, O.P., Cardinal Francis Seper, 1978.

⁹ P. William G. Most, *Marie dans notre vie, Notre-Dame sur la doctrine et la dévotion*, Annexe : Discernement des esprits, Angelus Press, nn. 3-4, 1959.

Considérons également les révélations prophétiques de Sainte Brigitte de Suède qui portent également les sceaux d'approbation de l'Église, mais qui contenaient autrefois l'erreur involontaire de nier le caractère indélébile du Sacerdoce. Le Pape Benoît XIV relate qu'une telle erreur doit être lue favorablement et dans le contexte approprié :

"...le quatrième livre des révélations de Sainte Brigitte, où le Christ s'adresse à la sainte et se plaint des prêtres méchants : 'Ils ont perdu la clé par laquelle ils devraient ouvrir le ciel aux misérables.' Et aussi le passage dans le septième livre, où nous lisons ceci : 'Je dis que tous ces prêtres qui ne sont pas hérétiques, bien que par ailleurs remplis de nombreux péchés, sont de vrais prêtres, et consacrent vraiment le Corps du Christ Mon Fils.' Une interprétation favorable et pieuse doit être donnée à ces mots ; à savoir, que les prêtres méchants ont perdu la clé par laquelle ils devraient ouvrir le ciel aux misérables, non pas parce qu'ils n'absout pas valablement, s'ils utilisent le pouvoir qui leur a été donné avec l'intention due sur la matière appropriée, avec la forme, mais parce que l'administration est interdite par la loi aux prêtres méchants."¹⁰

À propos de Sainte Brigitte, Saint Hannibal di Francia relate dans une lettre de 1925 à l'évêque Liviero de Città di Castello : *"Enseigné par les enseignements de plusieurs mystiques, j'ai toujours pensé que les enseignements et les locutions même des personnes saintes, en particulier des femmes, peuvent contenir des déceptions. Poulain attribue des erreurs même aux saints que l'Église vénère sur les autels. Combien de contradictions voyons-nous entre Sainte Brigitte, [Vénérable] Marie d'Agreda, [Bienheureuse] Catherine Emmerich, etc. Nous ne pouvons considérer les révélations et les locutions comme des paroles de l'Écriture. Certaines d'entre elles doivent être omises, et d'autres expliquées dans un sens correct et prudent."*

Il est théologiquement démontré que les erreurs initialement découvertes (et corrigées par le théologien avant l'impression de) dans de nombreux textes prophétiques qui ont ensuite été approuvés par l'Église, sont contredites par des vérités doctrinales solides dans les mêmes textes prophétiques.¹¹ Pourtant, de nombreux critiques ont commis

¹⁰ Pape Benoît XIV, Vertu héroïque : Une partie du traité de Benoît XIV sur la béatification et la canonisation des Serviteurs de Dieu, vol. III, Londres, T. Richardson and Son Pub., 1852, pp. 398-399.

¹¹ Saint Hannibal a fondé les Pères Rogationnistes et les Sœurs du Zèle Divin, et il a été le directeur spirituel de nombreux mystiques, y compris la voyante de La Salette, Mélanie Calvat, et la Servante de Dieu Luisa Piccarreta. Dans le passage suivant, il souligne l'importance des "écrivains savants" ou théologiens de l'Église qui doivent éliminer de telles erreurs avant que la révélation prophétique ne soit publiée et lue par les fidèles. Dans une lettre au Père Peter Bergamaschi, qui avait publié tous les écrits non édités d'une célèbre mystique bénédictine, Sœur M. Cecilia de Montefiascone (1694-1766), Hannibal critique sa décision de les publier :

« Conformément à la prudence et à la précision sacrée, on ne peut pas traiter les révélations privées comme si elles étaient des livres canoniques ou des décrets du Saint-Siège. Même les personnes les plus éclairées, en particulier les femmes, peuvent se tromper grandement dans les visions, révélations, locutions et inspirations. Plus d'une fois, l'opération divine a été restreinte par la nature humaine. Par exemple, qui pourrait ratifier en totalité toutes les visions de Catherine Emmerich et de Sainte Brigitte, qui

l'erreur de condamner un prophète pour une erreur doctrinale sans avoir d'abord vérifié le texte dans sa langue originale, et sans avoir interviewé ou cherché à obtenir des éclaircissements sur l'intentionnalité du récipiendaire de ladite révélation. Ces étapes importantes ont été suivies par de nombreux évêques catholiques compétents et des prêtres nommés à l'époque de Luisa.¹² La vraie théologie n'est pas une simple critique littéraire ; elle est avant tout réceptivité au texte prophétique qui, s'il est fidèle au Dépôt de la Foi et interprété à la lumière du contexte de vie et de l'intentionnalité du prophète, révèle le visage du Christ, la Parole du Père, que le lecteur contemple.

Les dangers d'interpréter les écrits de Luisa sans guidance théologique appropriée

Il est malheureux que certains groupes et individus dévoués à Luisa cherchent à interpréter les écrits de Luisa sans aucune guidance ecclésiale et, parfois, en contradiction avec l'enseignement magistériel. Bien que beaucoup de ces individus soient bien intentionnés, d'autres le sont moins. Certains ont recours à des blogs dans lesquels ils défient de manière schismatique et ouverte le Magistère : ils refusent la soumission de l'intellect et de la volonté aux enseignements officiels du Pontife romain

¹¹ si je devais publier des révélations, j'éliminerais ou réviserais ce qui est incompatible avec un critère solide, une tradition fiable ou des opinions d'écrivains sacrés et savants. Je pense agir avec prudence... Mon cher père, considérer toute expression des révélations privées comme dogme ou propositions proches de la foi est toujours imprudent !... Cela est prouvé par l'expérience, par les théologiens mystiques, tels que Saint Jean de la Croix, Sainte Thérèse, CastrotEVERE, Poulain, etc. Nous ne pouvons pas considérer leurs révélations et locutions comme des paroles de l'Écriture. Certaines d'entre elles doivent être omises, et d'autres expliquées dans un sens correct et prudent. »

¹² Archevêque Thomas de Stefano, 1898-1906 (évêque de Luisa lorsqu'elle a commencé à écrire son journal) ; Archevêque Giulio Vaccaro, 1906 (administrateur) ; Archevêque Francis P. Carraro, 1906-1915 ; Archevêque John Regime, 1915-1918 ; Archevêque Eugene Tosi, 1918-1920 (administrateur) ; Archevêque Joseph M. Leo, 1920-1939 (a accordé son Imprimatur aux 19 premiers volumes de Luisa) ; Saint Hannibal di Francia (censeur librorum de Luisa et confesseur nommé par l'archevêque Joseph Leo : a accordé le Nihil Obstat aux 19 premiers volumes de Luisa) ; la Curie épiscopale de Montepulciano (a accordé l'Imprimatur au texte de Luisa sur la Bienheureuse Vierge Marie) ; Joseph Blandamura, délégué de l'archevêque de Taranto : a accordé le Nihil Obstat au texte de Luisa sur la Bienheureuse Vierge Marie) ; Msgr. Francis M. della Cueva S. M., délégué de l'archevêque de Taranto (a accordé le Nihil Obstat au texte de Luisa sur la Bienheureuse Vierge Marie) ; Francesco Sorrentino de Naples (censeur : a accordé l'Imprimatur au texte de Luisa sur les Heures de la Passion) ; Antonio Laviano (Vicaire général : a accordé l'Imprimatur au texte de Luisa sur les Heures de la Passion) ; D. Prestifillipo, SJ de Messina (censeur : a accordé le Nihil Obstat au texte de Luisa sur les Heures de la Passion) ; Délégué de l'archevêque Joseph Blandamura de Taranto (a accordé le Nihil Obstat au texte de Luisa sur les Heures de la Passion) ; Msgr. Michael Samarelli (Vicaire général de Bari) ; Msgr. Ernest Balducci (Vicaire général de Salerne) ; Msgr. Lewis D'Oria (Directeur spirituel du Séminaire régional de Molfetta et Vicaire général de Trani) ; Pères Liodice, Michael De Benedictis (confesseur officiel de Luisa nommé par l'évêque Giuseppe B. Dottula) ; Gennaro di Gennaro, Francis De Benedictis, Felix Torelli, Benedict Calvi, Ciccio Bevilacqua et d'autres prêtres. Archevêque Francis Petronelli ; Msgr. Michael Samarelli : Vicaire général de Bari ; Msgr. Ernest Balducci : Vicaire général de Salerne ; Msgr. Lewis D'Oria.

et à ceux des évêques en union avec lui, tout en prétendant défendre Luisa. Ceux-ci sont trompés.

Parmi les facteurs contributifs qui ont conduit à ce que l'on peut appeler une approche freelance dans l'interprétation des écrits de Luisa, on trouve les éléments suivants : 1) Toutes les traductions non officielles actuelles en circulation ont été rédigées par des traducteurs qui manquent de compétence théologique, de qualification par l'Église et de la terminologie théologique appropriée sans laquelle on ne peut pas comprendre correctement le sens voulu du texte de Luisa ; 2) Ces traductions contiennent de nombreuses erreurs grammaticales et certaines erreurs doctrinales - non à cause des écrits de Luisa, mais en raison des dites traductions. Comment aller au-delà de cette impasse ? Les fidèles chrétiens devraient suivre le Magistère et rechercher ce que le document du Vatican appelle des "théologiens qualifiés par l'Église" dont la vocation est "d'enquêter et d'expliquer la doctrine de la Foi" et "de préserver le dépôt sacré de la révélation, de l'examiner plus profondément, de l'expliquer, de l'enseigner et de la défendre pour le service du Peuple de Dieu et pour le salut du monde entier", et "d'enquêter et d'expliquer la doctrine de la Foi".¹³

L'interdiction de certains groupes dévoués à Luisa

Quant à la décision de quelques évêchés d'interdire dans leurs diocèses respectifs certains groupes laïcs de promouvoir des interprétations des mauvaises traductions des écrits de Luisa, il est à noter l'archevêque Peter Chung Soon-taick de l'archidiocèse de Séoul en Corée du Sud et, plus récemment, l'évêque James Golka de Colorado Springs.

Tout d'abord, l'archevêque Peter Chung Soon-taick. En 2023 et sur la base de l'opinion atteinte par le Comité de la Conférence des évêques de Corée, il a interdit la continuation d'un groupe laïc dévoué à Luisa et a révoqué la permission de publier des livres liés à cela en raison d'erreurs doctrinales et spirituelles. Les raisons qui ont précipité cette interdiction incluent des préoccupations selon lesquelles ceux qui assistaient à ce groupe "diffusaient involontairement une fausse dévotion ou causaient de la confusion dans l'Église" ; "dans ce livre, à travers le projet 'Fiat', Piccarreta est élevée à une position spéciale dans l'histoire du salut, comparable à, et même surpassant, Jésus et la Vierge Marie" ; présentant Luisa comme "ouvrant une nouvelle ère de salut dans l'Église", ce qui "subordonne l'œuvre de salut du Christ".

Je souhaite souligner que les préoccupations des évêques coréens semblent être bien fondées, car nulle part dans le texte italien original de Luisa on ne trouve les enseignements faux mentionnés ci-dessus, qui semblent être le résultat d'un manque de guidance théologique appropriée.

¹³ Cf. notes de bas de page 1, 4-6.

Deuxièmement, l'évêque James Golka. Dans sa lettre récente de 2024, il fait référence à la cause étant temporairement en pause et, citant "publiquement" une prétendue lettre "confidentielle" du 18 avril 2024, interdit la diffusion de ses écrits et la réunion de tout groupe se réunissant pour étudier et promouvoir ses écrits. Il ajoute, cependant de manière perplexe, que les écrits de Luisa ont des "erreurs doctrinales" malgré le fait que ni le Vatican, ni l'archidiocèse chargé de sa cause, ni la lettre confidentielle qu'il cite publiquement n'attribuent "d'erreurs doctrinales" à ses textes originaux en italien, dont plusieurs jouissent des sceaux officiels actuels de l'Église. Je pense qu'il est juste d'affirmer que personne ne présumerait affirmer que les nombreux évêques catholiques érudits et pieux et les prêtres commissionnés du temps de Luisa, cités en note de bas de page douze, ont tous été aveuglément trompés dans leur évaluation attentive et positive de son texte. Plutôt, la lettre que le bon évêque cite fait référence à des "difficultés" – et non à des "erreurs doctrinales" – qui peuvent être clarifiées et résolues par des contributions et des clarifications théologiques. Considérons, par exemple, les "difficultés" identifiées par le Vatican dans les écrits de Sainte Faustina Kowalska et du Bienheureux Antonio Rosmini, toutes clarifiées, résolues et approuvées par la suite grâce à des contributions théologiques. Il me semble que le bon évêque a voulu exprimer que si des erreurs doctrinales existent, elles ne se trouvent pas dans le texte original de Luisa, mais dans ses mauvaises traductions actuelles.

Ainsi, la Congrégation pour les Causes des Saints et la Doctrine de la Foi ont déterminé que durant cette période de réflexion, une étude plus approfondie et des contributions de théologiens sont nécessaires pour clarifier certaines des expressions et du langage de Luisa, résultant de son éducation limitée, de son dialecte, de son milieu culturel, de son environnement et de l'ethos religieux de la vie de la communauté dans laquelle elle a écrit.

J'espère que ces informations vous ont été utiles.

Fr. J.L. Iannuzzi, STL, S,Th.D.

21 juillet 2024